

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2019 – 20 H 30**

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

**Etaient présents :**

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Christiane LASCOUX

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Sylvie VAISSIE,

Maurice ANDRIEU

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

M. Jérôme LANDES fait lecture du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 septembre et fait remarquer que M. ANDRE demande à le rectifier. Ce dernier indique que lors de la réunion, il avait dit que « les documents du cadastre sont faux » et non pas inexacts. Mme le Maire dit que ce sera corrigé, mais seul M. ANDRE prétend que les documents du cadastre sont faux, puisque toutes les instances sollicitées à ce jour ont indiqué que le chemin existait et appartenait au domaine privé de la commune. De plus, les tribunaux ont tranché, et le bornage a été effectué le 9 octobre.

M. Jérôme LANDES met le compte-rendu au vote

**6 VOIX POUR**

**1/ DELIBERATION POUR CHOIX DU DEVIS RELATIF A L'INSTALLATION D'UN POELE DANS LE LOGEMENT N° 1 – BAS ECOLE**

En plus des devis de l'entreprise BRUNET, 2 autres devis de Lot Energie nous sont parvenus :

- L'un pour la fourniture et l'installation d'un poêle pouvant contenir des bûches de moins de 50 cm pour un montant de 3.025 € TTC. Cependant, ce poêle est beaucoup trop puissant pour le volume de la pièce, ce qui pourrait générer un encrassement des tuyaux.
- L'autre devis est d'un montant de 3 225,01 €. Le poêle peut contenir des bûches minimum de 50 cm. De plus, sa puissance sera adaptée au volume de la pièce.

L'ensemble des élus vote pour le deuxième devis à **6 VOIX POUR**

## **2/ DELIBERATION POUR SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE SDAIL**

Ce dossier avait déjà été présenté lors de la précédente réunion et avait obtenu l'accord de l'ensemble des élus. Il y a lieu de voter une délibération pour signer une convention avec le SDAIL afin qu'il nous accompagne dans la démarche d'adressage. Mme le Maire rappelle que ce travail de précision des adresses de tous les administrés permettra les interventions rapides des secours en cas d'accident, facilitera les tournées de la poste ainsi que les livraisons de marchandises.

**7 VOIX pour**

## **3/ DELIBERATION POUR LE BORNAGE DU CHEMIN CR 14**

Lors de la réunion du 12 septembre, M. ANDRE, présent dans la salle, a demandé à quel moment se fera le bornage du CR14. Mme le Maire propose que le bornage se fasse d'ici la fin de l'année. Elle rappelle que GETUDE avait déjà fait une partie du travail et qu'il nous avait indiqué, suite à son intervention, que les riverains avaient élargi ou empiété sur le chemin. Elle demande aux élus de trancher sur la proposition faite par GETUDE : soit le chemin est borné en restant sur les longueurs et largeurs initiales de 1952, soit il est borné en tenant compte des interventions des riverains sur le chemin. Mme le Maire, avant de faire le tour de table, donne son avis. Elle suggère que le chemin soit borné tel qu'il était en 1952 pour tenir compte des préconisations du SDAIL qui avait donné son avis sur l'état du chemin. En effet, le SDAIL a conclu que les accotements du chemin étaient fragilisés, que l'assise était trop étroite pour le passage de gros engins agricoles. Ces éléments présentent une dangerosité tant pour les riverains que pour les personnes qui y circulent.

Mme LASCoux, M. ROUGIE, M. FABRE, M. LANDES votent pour une longueur et largeur identiques à celles de 1952

M. Maurice ANDRIEU décide de ne pas prendre part au vote en raison de la confrontation de ses parcelles avec le chemin

Mme Sylvie VAISSIE, indique qu'elle s'abstiendra de voter pour les raisons identiques à celles de M. ANDRIEU, mais dit qu'elle souhaiterait que le bornage tienne compte des élargissements qui ont été apportés par les riverains. Mme VAISSIE et M. ANDRIEU quittent la salle.

Le bornage sera réalisé tel que le chemin était en 1952,

**A 5 VOIX POUR**

**2 ABSTENTION**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Bornage du CR 13 : le bornage a été réalisé le 9 octobre dernier. Mme le Maire va faire parvenir un courrier à M. Sébastien ANDRE pour qu'il enlève la haie qui empiète sur le CR14.

Faute de quoi, la commune procédera à l'enlèvement de la haie aux frais de M. Sébastien ANDRE. Elle ajoute que maintenant que le bornage est réalisé, le chemin va être clôturé par la commune après le 15 novembre 2019.

- Mme le maire fait un point sur les finances de la Commune.
  - S'agissant de la maison Aurélie : Elle indique que les 63 800 € de crédit à court terme contracté par la commune pour la maison Aurélie ont été intégralement remboursés. Les subventions de 6 000 € de la Région et les 3 500 € du Département nous parviendront début décembre.
  - S'agissant du séchoir à châtaignes : La subvention de 1 852 € vient d'être débloqué par le Département.
  - S'agissant de l'aménagement paysager du hameau de la Châtaigneraie : La commune demandera d'ici la fin de l'année, le déblocage des 29 318 € de subventions de la Région et du Département
  - La Commune vient de demander le déblocage de la TVA sur le lotissement pour un montant de 27 000 €.

Mme le Maire souligne que la commune termine l'année avec un bon bilan et une trésorerie saine.

- RV avec le Trésorier M. BRUNEAU : Mme le Maire et Mme LASCOUX ont rencontré M. BRUNEAU, le nouveau trésorier de Lacapelle Marival. Ce fut l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours, les difficultés rencontrées par la Commune lors de l'établissement des budgets, etc. M. BRUNEAU a assuré qu'il mettra tout en œuvre pour qu'un véritable partenariat soit mis en place, avec beaucoup de pédagogie à direction des élus.
- RV a été pris avec la DGFIP de FIGEAC le 18 novembre prochain concernant la TVA sur marge sur les ventes des lots du hameau de la Châtaigneraie.
- RV avec la sous-préfète le 28 octobre à 14 h 30
- Mme Huguette TIEGNA, députée de l'arrondissement de FIGEAC va venir également rendre visite à la commune très prochainement.
- Toiture du presbytère : M. LASCOUX nous a fait remarquer que des bouts de tuiles atterrisaient dans son jardin et que ces chutes représentaient un danger pour lui-même et sa famille (et notamment les petits enfants qui jouent à cet endroit). Il dit que la commune serait responsable des conséquences d'un tel accident. Mme le Maire dit que des devis seront demandés très rapidement pour la réfection de la toiture et qu'en attendant un filet pour recueillir les tuiles qui tombent sera déployé pour éviter les chutes de tuiles au sol. Mme LASCOUX est chargée de demander des devis auprès de trois entreprises.

Congrès du Lot : Mme le Maire fait un point sur les thèmes qui ont été abordés lors du congrès du Lot qui s'est tenu dimanche dernier à PRAYSSAC et indique que l'accent a été mis, cette année, sur la montée des incivilités des administrés, de l'insécurité, et du non-

respect des règles de la République. Mme le Maire fait remarquer que de plus en plus de communes sont impactées par ces problèmes, phénomènes qui génèrent du découragement chez les élus, qui pour certains ne souhaitent pas renouveler leur mandat. La commune d'Albiac n'est pas à part, puisqu'elle rencontre les mêmes problèmes. Devant la progression de ces actes d'incivilité, le Procureur de la République du Lot ainsi que le Préfet ont assuré les élus que ces actes seront dorénavant punis sévèrement. Le Procureur de la République informe les élus qu'une ligne spéciale sera mise à leur disposition pour régler rapidement ces type de problèmes. Mme le Maire rassure les élus autour de la table en leur disant qu'Albiac n'est pas un cas isolé et que beaucoup d'élus d'autres communes se retrouvent face à cette montée d'incivilités. Nous devons expliquer aux administrés qui disent qu'ALBIAC est divisé, que primo il y a toujours eu des clans à Albiac et que secondo, c'est notre devoir d'élus de veiller à ce que certaines familles ne se croient pas au-dessus des lois de la République. Ces lois sont faites pour tout le monde sans exception et les élus que nous sommes demandent à ce qu'elles soient respectées. Mme le Maire rappelle que les administrés que nous sommes n'ont pas que des droits mais aussi des devoirs.

Il est donc inexact de prétendre qu'Albiac est aujourd'hui divisé. Le village ne l'est pas plus qu'avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 00.